

Séance du comité administratif du 31 mars 2021  
Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance est sous la présidence de madame Claudette Simard, préfet, à laquelle il y avait quorum, et qui s'est tenue à huis clos et par visioconférence, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 adopté le 26 avril 2020 concernant la lutte contre la propagation du virus COVID-19, et suivant la Loi.

Étaient présents :

MM. Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-St-François
Pierre Tremblay, maire	Les Éboulements
Patrice Desgagné, maire	L'Isle-aux-Coudres
Patrick Lavoie, maire	Saint-Hilarion

Madame Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet, madame Claudette Simard, souhaite la bienvenue aux membres du comité administratif et procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour  
**Administration générale**
2. Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix: octroi d'une aide financière au Camp le Manoir (2021)  
**Service de développement local et entrepreneurial (SDLE)**
3. FRR – FDEÉS : octroi d'une aide financière à un promoteur
4. MEI : autorisation de signature de l'avenant 9 au contrat de prêt (FLI-PAUPME)
5. Entente sectorielle de développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2021-2023  
**Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme**
6. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et en environnement
7. Certificat de conformité : municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, règlement numéro 660  
**Convention de gestion territoriale (CGT) – Forêt habitée du Massif**
8. Fonds de mise en valeur (FMV) : ouverture de l'appel à projets  
**Divers**
9. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : adoption du rapport annuel d'activités (2020)
10. FRR – volet Infrastructures de loisir : municipalité de Saint-Urbain (2021)
11. Affaires nouvelles
  - 11.1. Réserve de la biosphère de Charlevoix : demande d'aide financière
  - 11.2. Demande de commandite : livre historique « Un monument s'effondre »
  - 11.3. Demande de don : Le don du tour (Fondation Mains de l'Espoir)
  - 11.4. GMR : embauche de deux étudiants au poste d'agent de sensibilisation de la brigade verte (étudiant)
12. Courrier
13. Période de questions du public
14. Levée de l'assemblée

**CA-2021-01 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'adoption du projet d'ordre du jour est proposée par monsieur Patrice Desgagné et résolue unanimement.

**CA-2021-02 2- FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DE LA MRC DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CAMP LE MANOIR (2021)**

**ATTENDU** la fin de l'entente du protocole signé avec Camp le Manoir concernant une aide financière octroyée pour les années 2018, 2019 et 2020 afin de supporter le plan de développement du Camp le Manoir, situé aux Éboulements;

**ATTENDU** la présentation d'une demande d'aide financière de Camp le Manoir le 23 mars dernier à l'effet d'obtenir une aide financière pour une année additionnelle, permettant de poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique 2019-2022 du Camp le Manoir et du plan d'action 2021;

**ATTENDU** la volonté de la MRC de Charlevoix de supporter ce projet, dont les retombées sont importantes à l'échelle régionale et, par conséquent, d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ pour l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix octroie à Camp le Manoir une aide financière de 10 000 \$ pour l'année 2021, une somme affectée au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

**QUE** madame Claudette Simard, préfet, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, le protocole d'entente intervenant avec Camp le Manoir et visant à donner suite à la présente résolution.

**CA-2021-03 3- FRR – FDEÉS : OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À UN PROMOTEUR**

**ATTENDU QUE** le Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix dispose d'un fonds destiné à soutenir les entreprises d'économie sociale qui génèrent des retombées sur le territoire de la MRC (Fonds de développement des entreprises en économie sociale - FDEÉS);

**ATTENDU QUE** le FDEÉS est financé par le Fonds régions ruralité (FRR) attribué à la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** la recommandation formulée par le comité d'analyse des projets en économie sociale quant à l'octroi d'une aide financière à deux promoteurs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** les contributions financières de la MRC accordées pour les projets suivants soient imputées au Fonds régions ruralité (FRR – volet FDEÉS):

Projet	Promoteur	Somme accordée
Bonification de l'Économusée du papier : acquisition d'équipements de production, rénovation du bâtiment d'accueil et ajout d'activités artistiques et culturelles	Papeterie Saint-Gilles	FDEÉS (2020-2021) 10 000 \$  FLI 5 000 \$
Acquisition de matériel de captation extérieure et de montage	Télévision communautaire de Charlevoix-Ouest (TVCO)	FDEÉS (2020-2021) 8 000 \$  FLI 4 000 \$

**QUE** la MRC de Charlevoix autorise le préfet, madame **Claudette SIMARD**, et la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, à signer pour et au nom de la MRC, tous les documents relatifs à la présente résolution avec les bénéficiaires de l'aide financière accordée.

**CA-2021-04 4- MEI : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT 9 AU CONTRAT DE PRÊT (FLI-PAUPME)**

**ATTENDU QUE** le 15 avril 2020, le gouvernement du Québec et la MRC de Charlevoix ont signé un contrat de prêt pour l'établissement de la mesure spécifique d'appui aux entreprises touchées par la pandémie de la COVID-19, le programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), dans le cadre de son Fonds local d'investissement (FLI);

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME afin de permettre l'octroi de contributions non remboursables aux entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités parce qu'elles sont situées dans les zones en alerte maximale (zones rouges) déterminées par le gouvernement depuis le 30 septembre 2020;

**ATTENDU QUE** le 8 décembre 2020, le gouvernement du Québec a autorisé des modifications aux normes et modalités du PAUPME et que le 12 janvier et le 2 février 2021, de nouvelles modifications aux normes et modalités du PAUPME ont été autorisées;

**ATTENDU QUE** le 15 février 2021, le gouvernement du Québec a autorisé à nouveau des modifications aux normes et modalités du PAUPME ainsi que la prolongation du programme jusqu'au 30 juin 2021;

**ATTENDU QUE** la MRC est admissible à un montant additionnel de 675 000 \$;

**ATTENDU QUE** suite à ces décisions, il y a lieu d'apporter des modifications au contrat de prêt au cadre d'intervention du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

**ATTENDU** l'avenant 9 proposé par le MEI à la MRC de Charlevoix, comme s'il était ici au long reproduit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu unanimement

**QUE** le préfet, madame Claudette Simard, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix tout document relatif à la présente résolution et confirmant la mise en œuvre du programme Aide d'urgence aux PME, en particulier l'avenant 9 soumis par le MEI.

**QUE** l'équipe de conseillers et conseillères en développement économique du SDLE, coordonnée par la directrice, madame Anne Scallon, soit mandatée pour effectuer l'analyse des demandes adressées par les entreprises et déterminer l'aide financière octroyée aux entreprises admissibles, et ce, conformément aux modalités administratives et responsabilités confiées à la MRC dans le cadre de ladite entente signée avec le MEI.

**CA-2021-05 5- ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE 2021-2023**

---

**ATTENDU** la volonté de la MRC de Charlevoix de renouveler sa participation à l'entente sectorielle pour le développement des entreprises d'économie sociale, coordonnée par le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale;

**ATTENDU** l'offre de service présentée par le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale afin de poursuivre la coordination d'une entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale sur le territoire de la région de la Capitale-Nationale;

**ATTENDU QUE** cette entente est établie entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI), le Pôle des entreprises d'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale, la ville de Québec et les MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est, de Portneuf, de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré;

**ATTENDU** le Pôle qui s'est vu reconnaître quatre mandats via le Plan d'action gouvernemental de l'économie sociale (PAGES);

**ATTENDU QUE** la présente entente a pour objet de définir les objectifs et les modalités de participation des parties quant à la mise en commun de ressources financières et techniques, aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan d'action sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de participer à cette entente sectorielle en vue d'en faire profiter les entreprises d'économie sociale œuvrant sur le territoire de la MRC de Charlevoix ou en voie de démarrage;

**ATTENDU QUE** le soutien à l'entrepreneuriat collectif et l'accompagnement des entreprises d'économie sociale figurent parmi les priorités d'intervention du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE) de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU QUE** les sommes affectées par la MRC de Charlevoix à titre de contributions à la présente entente sectorielle proviennent du Fonds régions ruralité (FRR):

Année 2021-2022 : 5 250 \$;  
Année 2022-2023 : 5 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accepte de renouveler sa contribution à la mise en œuvre de l'Entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale 2021-2023.

**QUE** la contribution annuelle de la MRC de Charlevoix soit imputée au Fonds régions ruralité (FRR) – volet ententes sectorielles, une dépense imputée au budget du Service de développement local et entrepreneurial (SDLE).

**QUE** le préfet, madame **Claudette SIMARD**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix l'entente sectorielle portant sur le développement de l'économie sociale de la région de la Capitale-Nationale avec le MEI, le Pôle et les autres partenaires identifiés.

**CA-2021-06 6- EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a procédé à un appel de candidatures en vue de combler un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection et le bilan dressé des candidatures reçues et des entrevues réalisées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de monsieur Olivier Ma, détenteur d'une technique en aménagement du territoire et urbanisme, à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, un poste de salarié régulier au taux horaire de 21,25 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 3).

**QUE** la date effective de l'embauche de monsieur Ma soit fixée au 6 avril 2021 et que son horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

**QUE** les dépenses afférentes à cette embauche soient imputées au budget en urbanisme de la MRC de Charlevoix.

**CA-2021-07 7- CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO 660**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 9 mars 2021, le règlement portant le numéro 660 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction 584 ayant pour objet d'abroger les articles 3.1.2 et 3.1.3 du règlement de construction 584 »;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 660 est jugé conforme au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 660 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

**CA-2021-08 8- FONDS DE MISE EN VALEUR (FMV) :  
OUVERTURE DE L'APPEL À PROJETS**

**ATTENDU** la recommandation du comité multiressource de la MRC de Charlevoix d'affecter une somme de 40 000 \$ provenant du Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif pour un appel à projets au printemps 2021;

**ATTENDU** la recommandation du comité multiressource de la MRC de Charlevoix d'affecter une somme de 30 000 \$ provenant du Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif pour un appel à projets à l'automne 2021;

**ATTENDU** que ces appels à projets sont réservés exclusivement aux promoteurs qui réalisent un projet situé dans les limites du territoire de la convention de gestion territoriale (Forêt habitée du Massif de Petite-Rivière-Saint-François);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu à l'unanimité

**QU'**un appel à projets soit coordonné au printemps 2021 (du 6 au 23 avril) et qu'un budget de 40 000 \$ soit imputé au Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif.

**QU'**un appel à projets soit coordonné à l'automne 2021 et qu'un budget de 30 000 \$ soit imputé au Fonds de mise en valeur de la Forêt habitée du Massif.

**QUE** les promoteurs admissibles soient invités à soumettre des projets à la MRC, et ce, conformément aux modalités administratives du Fonds.

**CA-2021-9 9- ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE  
EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE  
RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (2020)**

**ATTENDU** le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix adopté le 30 mai 2018, qui est entré en vigueur le 13 février 2019, pour lequel il y a lieu d'adopter le rapport annuel d'activités faisant état de l'avancement des actions prévues à l'année 2 (2020);

**ATTENDU** le dépôt du rapport annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (pour l'année 2020) préparé par le service incendie de Baie-Saint-Paul, qui a la responsabilité d'assurer la coordination de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix;

**ATTENDU** le contenu de ce rapport annuel d'activités et l'état d'avancement des diverses actions prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie, identifié pour chacune des six municipalités locales;

**ATTENDU QUE** la majorité des actions prévues pour l'année 2 de la mise en œuvre du schéma sont entièrement réalisées (100 %) ou presque;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix adopte le rapport annuel d'activités préparé pour l'année 2 (2020) du schéma de couverture de risques de la MRC de Charlevoix, tel que déposé à la MRC et faisant état de l'avancement des actions prévues dans le cadre de cette mise en œuvre pour chacune des municipalités locales.

**QUE** la présente résolution soit transmise à la direction régionale du MSP dans le but d'informer les intervenants régionaux de l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Charlevoix.

**CA-2021-10 10- FRR - VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR : MUNICIPALITÉ DE SAINT-URBAIN (2021)**

**ATTENDU QUE** les priorités d'intervention du FRR de la MRC de Charlevoix comportent un volet qui vise à soutenir des projets municipaux dans le domaine de l'amélioration des infrastructures de loisir;

**ATTENDU QUE** les priorités d'intervention 2020-2021 adoptées par la MRC prévoient que la somme disponible par municipalité dans le volet « Infrastructures de loisir » est de 10 000 \$, couvrant l'année financière 2021;

**ATTENDU QUE**, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du FRR, un projet a été soumis par la municipalité de Saint-Urbain, soit l'aménagement et la prolongation d'une piste de vélo de montagne dans le rang St-Jérôme, incluant des descentes, des modules d'entraînement et des ponts;

**ATTENDU QUE** le coût total de ce projet s'élève à 34 000 \$ et que la contribution de la municipalité de Saint-Urbain est évaluée à 12 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Gérald Maltais et résolu à l'unanimité

**QUE** la MRC de Charlevoix accorde une somme de 10 000 \$ à la municipalité de Saint-Urbain dans le cadre du volet « Infrastructures de loisir » du FRR 2020-2021 (budget 2021).

**QUE** madame Karine Horvath, directrice générale, soit autorisée, au nom de la MRC de Charlevoix, à signer le protocole d'entente avec la Municipalité.

## 11- AFFAIRES NOUVELLES

### CA-2021-11 11.1-RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

**ATTENDU** la présentation d'une demande d'aide financière de la Réserve de la biosphère de Charlevoix à l'effet d'obtenir un soutien financier pour assurer le fonctionnement de la Corporation pour les six prochains mois et coordonner les pistes de développement et les revenus associés;

**ATTENDU QUE** d'autres partenaires régionaux sont invités à collaborer au montage financier associé au projet présenté, estimé à 30 000 \$;

**ATTENDU** la volonté du Conseil de la MRC de Charlevoix de soutenir la Réserve de la biosphère dans le cadre de cette période de transition au niveau de sa coordination;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrice Desgagné et résolu unanimement

**QUE** la MRC confirme à la Réserve de la biosphère de Charlevoix une aide financière de 5 000 \$ pour assurer le fonctionnement de la Corporation pour les six prochains mois et la coordination des pistes de développement, une somme affectée au Fonds éolien de développement régional de la MRC de Charlevoix.

**QUE** la directrice générale, madame **Karine HORVATH**, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC de Charlevoix, tout document ou entente intervenant avec le bénéficiaire et visant à donner suite à la présente résolution, s'il y a lieu.

### CA-2021-12 11.2- DEMANDE DE COMMANDITE : LIVRE HISTORIQUE « UN MONUMENT S'EFFONDRE »

**ATTENDU** le projet intitulé « *Un monument s'effondre* » qui est coordonné par messieurs Donald Lavoie et Alain Anctil-Tremblay et qui vise à réaliser un ouvrage de qualité supérieure, reproduisant des centaines de photos professionnelles de toutes les étapes de la déconstruction de l'Hôpital de Baie-Saint-Paul;

**ATTENDU QUE** d'autres partenaires se sont engagés à collaborer au montage financier permettant la réalisation du projet présenté, dont le coût total est estimé à près de 16 000 \$;

**ATTENDU** la volonté du Conseil de la MRC de Charlevoix de soutenir cette initiative culturelle qui a pour objectif de favoriser la conservation et la diffusion des photographies relatant cette portion de l'histoire de Baie-Saint-Paul;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Lavoie et résolu unanimement

**QUE** la MRC octroie une commandite de 1 000 \$ à monsieur Donald Lavoie, en tant que responsable du projet, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.



**CA-2021-13 11.3- DEMANDE DE DON : LE DON DU TOUR  
(FONDATION MAINS DE L'ESPOIR)**

Il est proposé par monsieur Pierre Tremblay et résolu unanimement

**QUE** la MRC octroie un don de 100 \$ à la Fondation des Mains de l'Espoir dans le cadre de l'activité « Le don du Tour », une marche organisée à L'Isle-aux-Coudres le 3 avril 2021 au profit de la Fondation, une somme imputée au budget des dons et commandites de la MRC de Charlevoix.

**CA-2021-14 11.4- GMR : EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU  
POSTE D'AGENT DE SENSIBILISATION DE  
LA BRIGADE VERTE (ÉTUDIANT)**

**ATTENDU QUE** la MRC de Charlevoix a prévu l'embauche de deux agents de sensibilisation pour former la Brigade verte avec pour objectif d'informer et de sensibiliser la population aux bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU QU'**il s'agit de deux postes étudiants pour lesquels des subventions ont été demandées;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice générale quant à l'embauche de deux étudiantes dont la candidature a été analysée et qui ont participé à une entrevue;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Éléonore Côté pour le poste d'agente de sensibilisation de la Brigade verte (étudiant), un poste de salarié temporaire au taux horaire de 16,49 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 10 % pour compenser certains avantages sociaux.

**QUE** la MRC de Charlevoix procède à l'embauche de madame Alexandra Desbiens pour le poste d'agente de sensibilisation de la Brigade verte (étudiant), un poste de salarié temporaire au taux horaire de 16,49 \$ (échelon 1 du groupe d'emploi 1), auquel il est ajouté 10 % pour compenser certains avantages sociaux.

**QUE** la date effective de l'embauche de ces étudiants soit à confirmer selon la fin de leurs études (fin mai ou début juin), que cette embauche se termine le 13 août 2021 et que leur horaire de travail soit de 35 heures par semaine.

**QUE** les dépenses afférentes à ces embauches soient imputées au budget du Service de la gestion des matières résiduelles.

**12- COURRIER**

**MUNICIPALITÉ LOCALE**

La municipalité de Petite-Rivière-François nous transmet la résolution 430321 - 7.1 *Demande pour la fibre optique : secteur Grande-Pointe.*

## AUTRES MRC

La MRC de la Côte-de-Beaupré nous transmet le règlement # 184.10 ayant pour effet de modifier le règlement # 27 intitulé Schéma d'aménagement de la MRC de la Côte-de-Beaupré et ses amendements.

La MRC de Kamouraska nous transmet la résolution 327-CM2020 concernant l'adoption du schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Kamouraska.

## ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe qu'un montant de 65 \$ sera versé à la MRC de Charlevoix en paiement de l'aide financière dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Suite à la résolution de la MRC concernant la sécurité dans le secteur de la courbe du kilomètre 462, sur la route 138, le ministère des Transports nous informe des résultats de leur analyse détaillée dans ce secteur.

Le ministre des Transports nous accorde la somme de 150 000 \$ pour l'organisation et l'exploitation d'un service de transport collectif.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques nous informe qu'il a délivré une autorisation dans le dossier 3211-02-257, secteur de La Baleine, à l'Isle-aux-Coudres

La CPTAQ nous transmet :

- Une décision dans le dossier 429881, Saint-Hilarion, qui autorise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'une résidence.

## DIVERS

SCL Métal Inc. nous informe qu'un contrat de fourniture leur a été accordé dans le projet MRC Charlevoix, # CAUTION : BDTO-470196-020.


Aubert & Marois Ltée a obtenu un contrat de la Société Immobilière du Massif de Charlevoix Inc.

## **13- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Les journalistes questionnent les élus concernant le projet d'étude d'opportunité sur l'emplacement du quai sur la rive nord. Ils demandent une réaction des maires et leur opinion quant à la faisabilité de déplacer le quai de saint-Joseph-de-la-Rive vers l'ouest. Les maires conviennent qu'il y a des enjeux économiques, sociaux et environnementaux liés à ce projet. Pour l'instant, il s'agit d'une étude et ils réservent leurs commentaires et interventions en fonction des constats et conclusions qui seront présentés lors du dépôt de cette étude. Les maires indiquent qu'il y a des avantages pour les résidents de L'Isle-aux-Coudres mais que les inconvénients doivent également être connus et documentés pour appuyer la prise de décision future.

**CA-2021-15 14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Patrick Lavoie et résolue unanimement. Il est 16 h 35.



Claudette Simard  
Préfet



Karine Horvath  
Directrice générale